

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

-----

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

-----

**CANTON DE ROYAN**

-----

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 07.138**

L'An deux Mille Sept, le 30 octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur LE GUEUT, Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION**

Le 23 octobre 2007

**DATE D'AFFICHAGE**

Le 23 octobre 2007

**ETAIENT PRESENTS** : M. LE GUEUT, M. HUGENDBLER, Mme MONTRON, Mme GEOFFROY, M. BOISNARD, M. BOURGEOIS, M. CHABANEAU, Adjoints.

Mme BARRAUD-DUCHERON, M. BIRON, M. BUJARD, M. CAU, M. COASSIN, Mme DAVID-COURTIN, Mme CROUÉ, Mme DOUMECQ, Mme GRAMMATICO, M. MERLE, M. POTENNEC, M. RAYMOND, Mme TERRIEN, Conseillers Municipaux.

**ETAIENT REPRESENTES** :

M. MOST représenté par M. LE GUEUT  
Mme LECOMTE représentée par Mme GRAMMATICO  
M. DENIS représenté par M. BOURGEOIS  
Mme MOINET représentée par Mme MONTRON  
M. SIMONNET représenté par Mme BARRAUD-DUCHERON  
Mme TURPIN représentée par Mme DOUMECQ

**ABSENTS -EXCUSES** : Mme DURAND, M. FAVRE, M. GUIARD, Mme ISENDICK, Mme JOLY, Mme LABEYRIE, Mme PELTIER

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 20  
Nombre de votants : 26

Monsieur CAU a été élu Secrétaire de Séance.

**OBJET** : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique - Exercice 2006

**RAPPORTEUR** : M. POTENNEC

**VOTE** :

Conformément au décret n° 2000-404 du 11 mai 2000, le maire doit présenter au Conseil Municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique.

Ce rapport, approuvé le 22 juin 2007 par l'Assemblée Générale de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, annexé à la présente, comprend les indicateurs techniques de collecte et de traitement ainsi que les indicateurs financiers exigés par le décret précité.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- VU le rapport annuel de l'exercice 2006,
- VU l'avis favorable de la Commission Santé-Environnement du 11 septembre 2007,
- APRES en avoir délibéré,

### **PREND ACTE DE LA COMMUNICATION**

- du rapport annuel 2006 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 5 novembre 2007

Le Maire,  
H. LE GUEUT